



licenciement suite à une mise à pied

Par **micHEL8016**, le **02/03/2010** à **16:45**

bonjour,

donc je suis en mise à pied depuis presque un mois et je viens de savoir au cours d'un entretien de pré licenciement ma faute grave : donc on me reproche d'avoir laissé une animatrice travaillait dans mon rayon sans qu'elle soit déclarée (je n'ai pas vérifiée car elle m'était envoyée par un fournisseur) . De plus lorsqu'on me livrait la marchandise pour l'animation 2-3 jours avant , je recevais une enveloppe pour l'animatrice que je lui transmettai le week end, sauf que cette enveloppe avec son salaire est tombée entre les mains de mon patron et donc dedans il y avait du liquide !!! donc c'est moi qui me fait virer !!!! le jour où l'enveloppe est arrivée je n'étais pas dans l'entreprise mais mon prénom figurait dessus et je devais transmettre ...

Par **sparte consulting**, le **04/03/2010** à **18:28**

Bonsoir,

Afin de vous répondre plus précisément, il conviendrait de savoir précisément ce que contient votre contrat de travail ainsi que la qualification précise de votre poste.

Les motifs qui vous sont reprochés sont en effet tous meme pris séparément largement suffisant pour justifier votre licenciement.

La seule question restante au final est de savoir si ces motifsw relient ou non de votre responsabilité.

Cdlit

Par **micHEL8016**, le **04/03/2010** à **20:38**

bjour

c toute la question car moi je n'étais pas l'employeur de cette animatrice et le jour où l'enveloppe est arrivée je ne travaillais pas, c'est mon jour de repos depuis plus de 10 ans !!! donc même si je servais d'intermédiaire c'était pas à moi de la déclarer à l'URSSAF ! enfin bon la faute date de 2 mois et moi je suis en mise à pied donc c 'est pas normal , j'ai une famille et si j'ai commis une faute et ben qu'on me licencie mais on peut pas me laisser dans

une impasse, j'ai une famille à nourrir ;